

AVIS DE PUBLICITÉ

Animation de la guinguette « Le Presbytère » – Automne 2026

Contexte

Dans la continuité de la guinguette mise en place au sein de la cour de l'ancien Presbytère, **la commune de Haute-Goulaine souhaite poursuivre l'animation de ce lieu sur la période automnale, de mi-octobre à fin décembre 2026.**

L'objectif est de prolonger l'esprit convivial et chaleureux de la guinguette, tout en faisant évoluer son format et en proposant de nouvelles expériences aux habitants et visiteurs.

Dans ce cadre, la Commune a reçu une proposition spontanée visant à poursuivre l'animation du site sur cette période. Le présent avis permet à d'éventuels autres opérateurs intéressés de se manifester.

Adresse : 21 place de l'Église, 44115 Haute-Goulaine

Caractéristiques souhaitées du projet

Le projet devra notamment prévoir :

- Une **offre de restauration qualitative et conviviale**, privilégiant notamment les **produits locaux** et adaptée à la période automnale ;
 - Un **aménagement attractif du site**, cohérent avec son environnement et l'esprit guinguette ;
 - Une **solution de protection adaptée aux aléas météorologiques**, permettant de maintenir l'activité et l'accueil du public sur les espaces extérieurs, tout en s'intégrant harmonieusement au site ;
 - Une **présence régulière**, avec plusieurs créneaux d'ouverture hebdomadaires ;
 - Une **programmation d'animations originales et conviviales**, permettant de continuer à faire vivre le site et de prolonger l'esprit guinguette.
-

Moyens mis à disposition par la Commune

Afin de faciliter l'organisation de la guinguette, la Commune met à disposition du porteur de projet les équipements suivants :

- 1 comptoir-bar ;
- 1 store-ban ;
- 2 tonneaux mange-debout ;
- 4 tables de pique-nique ;

- 3 tables de pique-nique pour enfants ;
- Des tables et des chaises ;
- 20 transats ;
- 4 parasols ;
- Des guirlandes de type « guinguette », déjà installées sur le site ;
- Un podium praticable permettant l'installation d'une scène ;
- 2 barnums de 3 × 3 mètres ;
- Des coffrets électriques ;
- Un local de stockage fermé à clé ;
- Un accès à l'eau potable et à l'électricité, les consommations étant prises en charge par la Commune ;
- 2 bacs de tri double flux ;
- 8 coussins destinés aux bancs en palettes, dont la fabrication pourra être réalisée par le porteur de projet s'il souhaite les utiliser.

Le porteur de projet pourra compléter ces équipements par son propre matériel, **sous réserve de l'accord préalable de la Commune lorsque cela sera nécessaire.**

Conditions financières

L'occupation du domaine public donnera lieu au versement d'une **redevance d'occupation**, conformément aux dispositions applicables.

Le montant de la redevance sera déterminé par la Commune **en fonction notamment de la durée et du format de l'occupation, de la nature de l'activité proposée et des moyens mis à disposition par la Commune.**

Vous souhaitez proposer un projet répondant à ces conditions ?

Vous pouvez adresser à la Commune une **proposition de projet**, présentant notamment le concept envisagé, l'offre proposée, les modalités d'ouverture et les animations prévues.

Cette proposition, d'un format indicatif de **2 à 3 pages**, devra être transmise **par courriel avant le 6 octobre 2026 inclus** à l'adresse suivante :

 managerdecommerce@hautegoulaine.fr